

REGLEMENT INTERIEUR

PRE-VISITE (sur rendez-vous)

Une pré visite est recommandée, pour découvrir notre environnement, rencontrer l'équipe et toutes les activités proposées.

Elle permet un premier contact avec votre compagnon et permet à l'équipe de contrôler la vaccination.

DOCUMENTS OBLIGATOIRES

Les documents à fournir à l'arrivée sont :

- Carnet de santé et/ou passeport du chien
- Carte d'identification à votre nom

CHIENS ADMIS

Ne sont admis que les chiens sevrés au sens de la réglementation en vigueur, obligatoirement identifiés par tatouage ou puce électronique et à jour de vaccinations à savoir (+ de 3 jours et – d'un an) :

- Maladie de carré, Hépatite de Rubarth, Parvovirus (CHP)
- Leptospirose (L4)
- Toux de Chenil (KC ou Pneumodog ou Bb oral)

Sans ces documents, l'accueil de votre compagnon sera automatiquement refusé et les arrhes non remboursées.

Le propriétaire s'engage à avertir le personnel de l'espace canin des problèmes caractériels avec humains et/ou congénères. La direction se réserve le droit de refuser l'animal se montrant agressif/ dangereux envers l'équipe.

Les chiens de 2ème catégorie sont acceptés. Le propriétaire devra présenter tous les documents obligatoires relatifs à cette catégorie.

SOINS VETERINAIRES

Le propriétaire s'engage à avertir le personnel de l'espace canin des éventuels problèmes de santé et traitements vétérinaires propres à son animal.

Les traitements vétérinaires à administrer doivent obligatoirement être accompagnés d'une photocopie de l'ordonnance et fournis en quantité suffisante pour la durée du séjour.

Chaque prise de médicaments et surveillance seront facturés en supplément.

Il appartient au propriétaire de l'animal de le protéger contre les puces et tiques avant son admission ainsi que de le vermifuger de façon régulière. Dans le cas où une infestation serait décelée durant le séjour, nous nous réservons le droit de traiter l'animal. *Les fournitures et prestations seront facturées en supplément.*

Si l'état de l'animal nécessitait une intervention médicale ou chirurgicale urgente, le propriétaire donne son accord pour que la pension prenne toutes les dispositions concernant la santé de son animal, *étant entendu que les frais dans leurs totalités seront à la charge du propriétaire de l'animal ainsi que les frais de route.*

En cas d'aggravation de l'animal, la SARL Espace Canin de la Plaine Vosgienne ne peut voir sa responsabilité engagée. Il convient également à chaque propriétaire de bien vouloir désigner une personne de confiance qui puisse agir en son absence et pour le bien-être de l'animal concerné.

En cas de décès du chien, il sera procédé à une autopsie afin d'en déterminer la cause. Un compte rendu sera établi par le vétérinaire et une attestation vous sera délivrée, cela à votre charge.

La clinique "Groupe Vétérinaire Néocastrien", située à Neufchâteau, est notre clinique référente et déclarée en tant que telle aux services de la DDCSPP de la préfecture des Vosges ; les animaux seront dirigés sur cette adresse.

TARIFS

Les tarifs journaliers comprennent l'hébergement, les promenades/ détente (2x/jour)* et de l'eau fraîche à volonté.

Tous nos tarifs sont consultables sur notre site internet et nos réseaux sociaux.

** Le propriétaire, **souhaitant que son chien soit en contact avec d'autres congénères**, accepte les risques potentiels qui peuvent en découler (griffures, morsures, blessures...).*
Attention, les groupes se font uniquement avec les chiens considérés sociables (attesté par les propriétaires), si vous ne connaissez pas la réaction de votre animal et que vous souhaitez une sociabilisation lors de son séjour, nous proposerons alors une pension EDUCATIVE (tarif à définir).

MODALITES DE REGLEMENT / HORAIRES A RESPECTER

A la réservation nous pouvons demander :

- **50%** du montant total sur la *basse saison* (les 50% restant seront à fournir **OBLIGATOIREMENT** à l'arrivée de votre compagnon).
- **100%** sur la *haute saison* (vacances scolaires) ainsi que sur les demandes de *long séjour*.
- En cas d'annulation, les arrhes sont systématiquement facturées et **non remboursées**.

Les arrivées et départs de pension se font sur rendez-vous entre 08h et 16h30 du lundi au vendredi et de 09h à 15h30 le week-end et jours fériés.

Toute journée entamée est comptabilisée, à l'exception d'une arrivée entre 15h30 et 16h30, une tarification à la demi-journée est applicable (idem pour un départ avant 9h30).

ATTENTION, pas de 1/2 tarif le week-end et jour férié !

Toute journée supplémentaire sera facturée. En cas de retour prématuré, il n'y aura pas de remboursement.

Tout frais supplémentaire sera acquitté à la sortie du pensionnaire.

L'Espace Canin de la Plaine Vosgienne accepte chèque, espèces, virement et carte bancaire.

ALIMENTATION / COUCHAGE

Le propriétaire est tenu de fournir l'alimentation en quantité suffisante pour la durée du séjour (dans une boîte hermétique au nom de l'animal) et indiqué le grammage journalier.

Si votre animal est allergique à certaines substances, merci de l'indiquer sur le formulaire de réservation.

Les différentes literies et jouets sont autorisées dans les box à condition qu'ils soient marqués au nom du chien, qu'ils ne comportent aucune dangerosité et qu'ils soient propres.

L'Espace Canin de la Plaine Vosgienne se dégage de toute responsabilité quant à la durabilité des affaires de l'animal ainsi qu'à la propreté de celles-ci sur le séjour sans prise de supplément « lessive » (cf article 12).

PROCEDURE EN CAS D'ABANDON PENDANT LE SEJOUR

L'animal sera considéré abandonné par son maître, s'il n'a pas été récupéré à la pension 4 jours après la date prévue sur le contrat et en l'absence de nouvelles de sa part. Il sera remis côté fourrière dans nos locaux et nous pourrons procéder aux différentes procédures pour un placement en refuge au bout de 8 jours ouvrés. Les créances seront remises entre les mains d'un huissier de justice pour encaissement par voie judiciaire.

Tout contrevenant au présent règlement s'expose à un refus, voir une expulsion de la pension et aux frais inhérents.

